



VersaillesGrandParc
communauté de communes



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2006

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Paule DELMAS (représentant M. Alain RUBY), M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Edmond GRONDIN, M. Thierry LEGIRET, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI (pouvoir de M. Alain FONTAINE), M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absent(s) excusé(s)

M. Hervé HOCQUARD,
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Alain FONTAINE, donne pouvoir à M. Gérard MEZZADRI,

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 21 septembre 2006

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2006

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N° de l'ordre du jour :

2006.09.12 – Avenant n° 1 au marché n° 812.65 relatif au marché de collecte et de transport des ordures ménagères – Lot n° 2 : collecte en porte à porte

□ M.LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le lot n°2 du marché de collecte et de transport des ordures ménagères signé avec le groupement NICOLLIN /SEPUR, nécessite certains ajustements techniques afin d'améliorer et de rationaliser le processus de collecte.

Ces ajustements techniques concernent les points suivants :

- a. la possibilité de collecter, à titre provisoire, les déchets végétaux en sacs plastiques ouverts, dans la limite de trois sacs par enlèvement ;
- b. l'ajout, en annexe 2 du C.C.T.P, d'une nouvelle voie étroite située au 95 bis avenue de Paris à Bièvres ;

Ces deux ajustements techniques n'ont pas d'incidence financière.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. Approuve les termes de l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de collecte et de transport des ordures ménagères ;
2. Autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant ;
3. Dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 611 : « prestations de service »

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27.

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services

PREP 70
17 10 06